

44 CARNOT
Société civile de construction vente
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 60 avenue Foch
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
927 562 074 RCS CRETEIL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six,

Le, 2 juin

A 14 heures,

Les associés de la société SCCV 44 CARNOT, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.
Le capital est réparti de façon suivante :

- Monsieur Joaquim DOS SANTOS
propriétaire de 10 parts sociales
- SARL DOS SANTOS FINANCE, représentée par Monsieur Joaquim DOS SANTOS
propriétaire de 40 parts sociales,
- SAS FP INVESTISSEMENT, représentée par Monsieur José Jorge FERREIRA
propriétaire de 50 parts sociales

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant vote par correspondance possèdent au moins la moitié des parts sociales sur les 100 parts sociales ayant le droit de vote.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joaquim DOS SANTOS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Libération du capital social
- Autorisation de cession de parts, agrément du départ d'un associé
- Modifications corrélatives des statuts
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du texte du projet des résolutions.

Puis, le président déclara la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture, attestant que la totalité des fonds correspondant au montant du capital social a été versée, constate la libération intégrale des 100 parts de numéraire composant le capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du désir de la société FP INVESTISSEMENT société par action simplifiée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social 8 place Mozart 94340 JOINVILLE LE PONT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 423 741 362 RCS CRETEIL, de céder ses 50 parts sociales lui appartenant dans la société, déclare autoriser cette cession et agréer expressément.

La cession se fera de la manière suivante :

- 50 parts seront cédées à la SARL DOS SANTOS FINANCE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ST

JP

TOISIEME RESOLUTION

L'assemblée général, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide, sous réserve de la réalisation des cessions autorisées, que l'articles 6 et 7 des statuts seront, de plein droit, remplacés par les dispositions ci-après à compter du jour ou ces cessions seront rendues opposables à la société.

Article 6 – Apports

- Pour la SARL DOS SANTOS FINANCE
Une somme de 900 €
- Pour Monsieur Joaquim DOS SANTOS
Une somme de 100 €

Soit un total de 1000 €
(Mil euros) constituant l'intégralité du Capital Social

Article 7 – CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Le Capital Social est fixé à la somme de 1000 € (Mil euros) montant des apports des Associés :

Il est divisé, en 100 Parts sociales d'un montant minimal de 10 euros (dix euros) attribuées aux Associés au prorata de leurs apports respectifs, comme suit :

- La SARL DOS SANTOS FINANCE
Propriétaire de 90 Parts Sociales numérotées de 1 à 90 90 Part
- Monsieur Joaquim DOS SANTOS
Propriétaire de 10 Parts Sociales numérotées de 91 à 100 10 Part

Soit un total de 100 Parts
Cent Parts Sociales représentant l'intégralité du Capital Social

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour constater par un procès-verbal dressé après la signification à la société des actes des cessions ou l'inscription des cessions sur le registre des transferts tenu par la société, le caractère définitif au jour de cette signification de la modification ci-dessus apportée aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SF

JG

CINQUIEME RESOLUTION

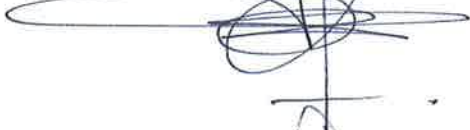
L'assemblée général donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Monsieur Joaquim DOS SANTOS
Gérant associé



SARL DOS SANTOS FINANCE
Associé,
Représenté par Mr Joaquim DOS SANTOS

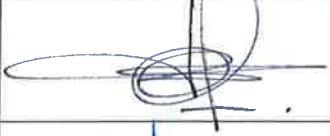


SAS FP INVESTISSEMENT
Associé,
Représenté par Mr José Jorge FERREIRA



44 CARNOT
Société civile de construction vente
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 60 avenue Foch
94100 SAINT MAUR DES FOSSES
927 562 074 RCS CRETEIL

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIES	Nombre de parts	Nombre de voix	SIGNATURE
1	Mr Joaquim DOS SANTOS 7 rue Darius Milhaud 94510 LA QUEUE EN BRIE	10	10	
2	SARL DOS SANTOS FINANCE 70 avenue Ardouin 94420 LE PLESSIS TREVISE <i>Représentée par M. Joaquim DOS SANTOS</i>	40	40	
3	SAS FP INVESTISSEMENT 8 place Mozart 94340 JOINVILLE LE PONT <i>Représentée par M. José Jorge FERREIRA</i>	50	50	

Nombre d'associés : 3

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, laquelle arrêtée à 3 associés présents ou représentés possédant ensemble 100 droits sociaux sur les 100 droits sociaux.

La Gérance,



